



Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques

Le numérique est un espace d'émancipation et d'inclusion

- 1 Acquérir une **culture numérique** permet d'exercer son statut de citoyen dans une société inclusive.
- 2 En mobilisant l'engagement responsable et la créativité, le numérique augmente le **pouvoir d'agir** de chaque citoyen.
- 3 Démarche collaborative, la **culture des communs** favorise la création et le partage de ressources numériques accessibles.
- 4 La compréhension des enjeux du numérique et de l'intelligence artificielle contribue au **développement de la pensée critique**.

Le numérique est un espace de droits

- 5 **La règle et le droit** s'appliquent dans le monde numérique. Les droits de chaque citoyen doivent y être respectés, protégés et mis en œuvre.
- 6 Chaque citoyen a droit au **respect de sa vie privée** et à la protection de ses données personnelles. Les élèves doivent être informés et sensibilisés à leurs droits et devoirs de manière adaptée à leur âge.
- 7 L'accès, la diffusion ou la création d'œuvres nécessitent de respecter les **droits de la propriété intellectuelle**.
- 8 Les droits aux **libertés d'opinion et d'expression** sont garantis dans le cadre fixé par la loi et les règles élémentaires de communication.
- 9 Toute forme d'expression discriminatoire constitutive de harcèlement ou incitant à la haine représente un délit. Les élèves doivent contribuer à son signalement, pour le **respect d'autrui**.

Le numérique est un espace de vigilance

- 10 La communauté éducative a la responsabilité de faire vivre les valeurs qui fondent notre société démocratique, notamment **l'égalité entre les filles et les garçons**.
- 11 L'usage du numérique par les élèves doit être raisonné, adapté à leur âge et respectueux de leurs rythmes de vie et de leur **santé**.
- 12 Les **écrans** peuvent jouer un rôle constructif dans le développement des élèves, et constituer un moyen d'accès à la culture et une source de divertissement. La découverte et l'utilisation des écrans font l'objet d'un accompagnement par les adultes.
- 13 La lutte contre les manipulations de l'information s'exerce en formant les élèves à la pratique de la **vérification de l'information**, notamment dans le repérage des fausses informations et l'analyse de leur impact sur la vie personnelle et la société.
- 14 La prise de conscience de l'empreinte des équipements et des usages du numérique sur l'**environnement** contribue au développement de connaissances écocitoyennes et d'usages responsables.
- 15 La compréhension et l'application des principes fondamentaux de la **sécurité numérique** sont essentielles et l'affaire de tous, notamment afin de préserver son identité et sa réputation numériques.